



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 22 juin 2018

Présents : Monsieur Charles-Ange GINESY, président de séance,

Titulaires : Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Philippe ROSSINI, Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Jean THAON, Monsieur Francis TUJAGUE

Suppléantes : Madame Janine GILLETTA, Madame Josiane PIRET, Madame Vanessa SIEGEL

Procurations : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur David LISNARD à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

**RAPPORT N° 18-2 - COMPTE DE GESTION 2017 DE MME LE PAYEUR
DÉPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES - BUDGET ANNEXE RELATIF AUX
CANTINES**

Conformément à l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de présenter au conseil d'administration le compte de gestion 2017 du budget annexe relatif aux cantines produit par Madame le payeur départemental des Alpes-Maritimes.

La balance générale des comptes qui reprend :

- d'une part, les recettes constatées,
- d'autre part, les dépenses effectuées,

s'établit de la manière ci-après :

1°) Reprise de l'excédent de clôture 2016	+ 215 724,34 Euros
2°) Résultat de la gestion 2017 (déficit)	- 79 683,20 Euros

se détaillant comme suit :

* Montant net des titres de recettes : 719 434,96 Euros
* Montant net des mandats : 799 118,16 Euros

3°) Soit un excédent global de clôture
à la fin de l'exercice 2017 s'élevant à :

+ 136 041,14 Euros

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- en l'absence de Madame le payeur départemental des Alpes-Maritimes, d'approuver le compte de gestion 2017 présentant un excédent identique à celui du compte administratif 2017 du budget annexe relatif aux cantines.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles-Ange GINESY